

NOUVEAUTÉ

Gratuité de tarif en transport adapté pour certains déplacements à Saint-Hyacinthe

À compter du lundi 17 juin 2019, la Ville de Saint-Hyacinthe assumera les passages de certains déplacements, sur son territoire, des usagers admis au transport adapté de la MRC des Maskoutains ainsi que leur accompagnateur, pour compléter son projet pilote de gratuité en transport urbain local.

Vous avez droit au déplacement gratuit si :

- Votre déplacement est fait à l'intérieur de la ville, donc un départ de Saint-Hyacinthe pour une destination à Saint-Hyacinthe;

ET

- Votre réservation est prise sur une période autorisée, sinon vous payez votre passage. La gratuité s'applique sur l'heure de réservation que vous aurez demandée et non sur l'heure du déplacement, car vous savez que le service de transport adapté peut changer votre horaire pour pouvoir déplacer tous les usagers.

C'est gratuit si vous demandez une réservation de transport :

- **Du lundi au mercredi entre 10 h et 14 h;**
- **Le jeudi et le vendredi entre 10 h et 14 h et entre 18 h 15 et 22 h;**
- **Le samedi et le dimanche entre 8 h et 18 h;**

Exemple : Vous demandez une réservation à 10 h et un retour à 14 h 30 de Saint-Hyacinthe à Saint-Hyacinthe, alors l'aller de 10 h est gratuit et vous payez le retour.

IMPORTANT :

- Les modalités, procédures et règlements s'appliquent tel qu'indiqué au Guide de l'utilisateur. Prendre note que si un transport en blanc est fait, c'est l'utilisateur lui-même qui paie son transport en blanc au tarif de 10 \$, même si c'est pendant la période de gratuité.
- Cette gratuité est en vigueur pour une durée indéterminée, soit tant que la Ville de Saint-Hyacinthe l'offrira pour les citoyens sur son territoire.

Pour information : Service clientèle au 450 774-3170

Pour réservations et annulations : Service de répartition au 450 774-8810